

## Promenade en mer

S'assurer de l'accord écrit des parents et des conditions d'assurance des élèves.

S'assurer auprès des Affaires Maritimes que les bateaux de promenades utilisés sont habilités à assurer un service de transport de passagers.



Les enfants de maternelle sont exclus de ce type d'embarquement.

Les enfants doivent être munis d'un gilet de sauvetage capelé adapté à leur morphologie et à leur âge.

Un adulte doit posséder

- soit le B.N.P.S. (Brevet National de Premiers Secours),
- soit l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours) soit le PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1).

M.A.J. le 06/01/2012

## Dans cette rubrique

---

- [Savoir nager](#)
- [Savoir rouler à vélo](#)
- **[Textes officiels](#)**
- [Génération 2024](#)
- [30 minutes - Activités physiques quotidiennes](#)
- [Danses](#)
- [Outils et ressources](#)
- [Informations EPS](#)
- [Partenariats](#)
- [USEP](#)
- [Contacts](#)

## Activités Physiques pratiquées dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées

---

[Randonnée pédestre](#)

[Randonnée à bicyclette sur route ou sur chemin](#)

[Activités aquatiques - baignade](#)

[Promenade en bateau en milieu fermé](#)

[Vélo-rail](#)

## Fiche à télécharger

---

[Promenade en mer](#)

(pdf, français, 494 ko)